



PROCÈS-VERBAL N°5

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du :	20/03/2024
à :	9H30
au :	District du CHER
Présidence :	M. Alain DESOEUVRES
Présents :	Mrs Jean-Claude CLOUVET (18), Patrick CHAMPAGNAT (36), Bernard FREULON (37), Éric JOUBERT (45), Maurice FOURNILLON (41), Guy MALBRAND, Jean Paul MARCHAL (FAFA)
Excusée :	Mme Cindie HUDE, Assistante de direction – Mr Frédéric DEMAY (28)
Assistent :	Mrs Salvator GARCIA, Jean Marie APERT, Christian DHORBAIT (18)

La CRTIS remercie

- ✓ Le District du Cher et son Président, Marc TERMINET pour son invitation à recevoir la réunion CRTIS

Souhaite

- ✓ Un prompt rétablissement à Frédéric Demay (CDTIS 28) et Sylvie GUILBAUDAUD (secrétaire 18)

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations sportives
AOP : Arrêté d'Ouverture au Public
PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité
AAC : Attestation Administrative de Capacité pour 299 personnes maximum
SYN : terrain synthétique
PN : Pelouse naturelle
M² HS : surface hors sanitaire
API : Avis préalable installation
APE : Avis pour éclairage



Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de la CRTIS après vérification et confirmation

A TOUS LES DISTRICTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :

La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

POUR VOS PROJETS, PENSEZ AVIS PREALABLE

La CRTIS rappelle que tout projet accompagné ou pas d'un FFA doit faire l'objet d'un avis technique préalable. Trop de dossier arrivent en demande de classement et ne sont pas conformes à la réglementations 2021. Il y va des finances de vos communes
Merci d'avance de communiquer pour un avenir plus serein

Travaux CRTIS jusqu'au 30/06/2024

- ❖ Classements des installations à faire en 2024 (01/01 au 31/12) (transmis CRTIS)
- ❖ Pré-étude des équipements chez les possibles **accédants en Mars et début Mai** (R1 – R2 – D1)
- ❖ Classements des éclairages (Faire listing de ceux non utilisés)
- ❖ Etude des API et APE
- ❖ **« Opération récupération de données pour Stadium » :**
Mail mairie, mail service des sports, mail club – numéro téléphone service technique
- ❖ Prévoir bilan CRTIS de la mandature pour le Comité de Ligue en juin

POSSIBLES ACCESSIONS au 17/03/2024 (A vérifier)

N3 vers N2 >> T2 minimum : MONTLOUIS (T3)

R1 vers N3 : C CHARTRES F (Delarue > T3) – BLOIS F41 (Leroi 1 > T2) >> ok

R2 vers R1 >> T3 minimum :

- ✓ Poule A : SC AZAY (T3) – Ouest Tourangeau 2 (BALAN > T2) – FCT JOUE (T3) – VIERZON 2 (T2 SYN)
- ✓ Poule B : EB ST CYR (T3) – MALESHERBOIS Sc (T5) – AVOINE 2 (T2 travaux) – MONNAIE US (T4 SYN)

D1 vers R3 >> T4/5 minimum (pas de dérogation possible) :

- ✓ **18** : USA LURY (T6) – US CHARENTON (T5) – AS Chapelloise (ST URSIN > T6) – AS ST GERMAIN 2 (T4) - TROUY 2 (T5)
- ✓ **28** : LUCE 2 (T3 SYN) – FC ST GEORGES/E 2 (T4 SYN) – YMONVILLE (T5)
- ✓ **36** : US REUILLY (T4) – FC DIORS (T4) – US AIGURANDE (T5)
- ✓ **37** : AC AMBOISE (T3) – LA RICHE (T4 SYN)



- ✓ 41 : US VENDOME (T3)
- ✓ 45 : SMOC 2 (ST JEAN BRAYE >T3 SYN) – SP NEUVILLE (T5) – MARIGNY ES (T5) – SARAN 3 (T3)

D2 vers D1 : gestion District

RETOUR CFTIS pour classements validés et infos

La C.F.T.I.S. confirme en date du 22/02/2024, les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n° 4

MAINVILLIERS - STADE BERNARD MAROQUIN - NNI 282290101

Cette installation est classée en Niveau Travaux (T3 PN) jusqu'au 29/02/2024.

Elle constate l'absence des tests in situ initiaux (Art. 3.2.6).

Au regard de l'élément transmis et dans l'attente des tests in situ, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en T3 PN Prov jusqu'au 22/08/2024.

INFOS : CONTROLE DES PELOUSES DE T1 à T3 105 x 68

Ce contrôle est **exigé tous les 5 ans** à partir de T3 fonction :

- ✓ Date classement + 5 ans (A compter du 01/07/2021)
- ✓ Pour un changement de pelouse ou moquette
- ✓ Pour la création d'une aire de jeu (dimension unique > 105 x 68 – Ed 2021)

.....

IMPORTANT : Adresse mail CRTIS >> terrains@centre.fff.fr

District du Cher

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ AVORD – STADE GEORGES CHEDIN – NNI 180180101

Cette installation est classée T5 jusqu'au 20/11/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 16/10/2023

✓ Rapport de visite de Mrs Clouvet et Garcia du 18/10/2023

✓ Mettre bancs joueurs à 2m50 ainsi que les zones de sécurité (retraçage aire de jeu)

✓ AAC du 07/02/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 08/12/2033 sous réserve des zones de sécurité conformes (5 dossiers revus)



■ **AVORD – STADE GEORGES CHEDIN – NNI 180180102**

Cette installation est classée A8 jusqu'au 20/11/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 16/10/2023

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 08/12/2033

■ **AVORD – STADE GEORGES CHEDIN – NNI 180180103**

Cette installation est classée A8 jusqu'au 20/11/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 16/10/2023

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 08/12/2033

■ **AVORD – STADE GEORGES CHEDIN – NNI 180180104**

Cette installation est classée A8 jusqu'au 20/11/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 16/10/2023

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 08/12/2033

■ **AVORD – STADE GEORGES CHEDIN – NNI 180180105**

Cette installation est classée A8 jusqu'au 20/11/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 16/10/2023

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 08/12/2033

■ **LA CHAPELLE SAINT URSIN – STADE OMNISPORTS 2 – NNI 180500102**

Cette installation est classée T6 SYN jusqu'au 24/11/2023 (Ensemble non clos)

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 SYN du 05/03/2024

✓ Reçu tests in situ Labosport du 22/01/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 SYN jusqu'au 20/03/2034

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

■ **MEHUN SUR YEVRE – STADE ANDRE POINTRENAUD – NNI 181410101**

Cette installation est classée T6 (travaux) jusqu'au 04/06/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T4 du 19/03/2024

✓ Rapport de visite de Mr Desoeuvres du 19/03/2024 montrant l'ouverture de 1m80 afin de relier 2 vestiaires

✓ AAC ou AOP à fournir



Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 20/03/2034

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.6 Divers AP

■ HERRY – STADE MUNICIPAL - NNI 181100101

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 21/01/2030

- ✓ Demande d'avis pour la pose de pare-ballons du 27/02/2024
- ✓ Plan coté conforme (Pare-ballons / MC) >> **Norme sécurité >> 2m50 minimum**

La CRTIS préconise de prévoir une étude pour agrandissement de l'aire de jeu à 100 x 60 (actuellement 96 x 54)

Elle donne un avis favorable

8. AFFAIRES DIVERSES

SAINT DOULCHARD – STADE DES VERDINS

- ✓ Motif : Obligation à un niveau T3 pour R1
- ✓ Courrier du Président du club pour une demande à jouer le dernier match à domicile, travaux non réalisés (tunnel sécurisé vestiaires / aire de jeu)

La CRTIS transmet à la Commission des Championnats un avis favorable et rappelle qu'au 30/06/2024, si travaux non faits et équipement non classé T3, le club ne pourra jouer en R1, stade des Verdins et devra fournir un équipement de repli classé minimum T3

District de l'Eure-et-Loir

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.1 Changements de niveau de classement ou reclassement

■ MAINVILLIERS – STADE BERNARD MAROQUIN – NNI 282290101

Cette installation est classée **en travaux** pour T3 jusqu'au **01/04/2024**

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T3 du 07/12/2023 et des documents suivants :

- ✓ Rapport complémentaire de visite de Mr Desoeuvres du 15/02/2024 concernant la mise aux normes des vestiaires joueurs (conformité de l'ouverture d'1m80 pour jumelage)
- ✓ **Reste à fournir tests in situ pelouse (prévu Mars)**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T3 PN et transmet à la CFTIS

■ LUCE – STADE FRANCOIS RICHOUX – NNI 282180201

Cette installation est classée T6 jusqu'au 06/12/2032

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 19/02/2024 et des documents suivants :

- ✓ Demande d'API du 14/03/2023



- ✓ Plan coté des vestiaires avec ouverture d'1m80 (Conforme à l'Art 4.6 vis-à-vis des contraintes du bâtiment)
- ✓ Aire de jeu 100 x 60 (105 x 68 pour un changement de niveau)
- ✓ Fournir AOP ou AAC

Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau T6 PN

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

■ LA CHAUSSEE D'IVRY – STADE CAMILLE LACOUR - NNI 280960101

Mis en sommeil au 12/12/2019 - plus de club

Pris note

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.5 Éclairage initial ou modification LED

■ AMILLY – STADE MUNICIPAL – NNI 280060101

Cet éclairage n'était pas classé

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 21/11/2023 pour un éclairage en E7 LED et du document suivant :

1/ Une étude photométrique **ECLATEC** pour **E7 LED** en date du 07/12/2023

- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts –20 LB – 5m50 LT
- Hauteur minimum de feu : 16m
- Nombre total de projecteurs : 8 LED
- Projecteur : Kéris 5.2 ASY-30
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = non fourni - recommandé
- Température de couleur : non fourni **recommande +5000K**
- Facteur de maintenance : non fourni
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 104 lux (FAFA 100 mini)
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,46
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,68

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

■ DAMMARIE – STADE DE LA FILERIE – NNI 281220101

Cet éclairage n'était pas classé

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 02/02/2024 pour un éclairage en E6 LED et du document suivant :

1/ Une étude photométrique **SPEOTRIS** pour **E6 LED** en date du 07/12/2023

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18m50 LB – 4m LT
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 12 LED



- Projecteur : Goliath Speqtris FLA281K2
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 42
- Température de couleur : 5700K
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 156 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,44
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,66

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

■ GALLARDON - STADE DE LA GRANDE VOIRIE- NNI 281680201

Cet éclairage n'était pas classé

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 30/01/2024 pour un éclairage en E6 LED et du document suivant:

1/ : Une étude photométrique ECLATEC pour E6 LED en date du 30/11/2023

Dimension de l'aire de jeu 100 x 61

Implantation 2 x 2 mâts - 16m LB et 6m LT

Hauteur minimum de feu: 16m

Nombre total de projecteurs: 8 LED

Projecteurs: ECLATEC-KERIS - 6 ASY- 30 - 1100 - mA

Eblouissement GR : Recommandé

Température couleur : 5700 K

Facteur de maintenance: 1.00

Eclairage horizontal moyen calculé : donné pour: 162 lux

Uh1 calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0.53

U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0.69

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des support existant ,une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométrique in situ soient conformes.

8. AFFAIRES DIVERSES

■ CHARTRES – STADE GALLET 2 – NNI 280850202

- ✓ Rapport de délégué sur les bancs de touche (Absence de couverture – plexiglass)

Pris note et transmis aux services techniques de la ville

District de l'Indre

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ CHABRIS – STADE DE VILLERET – NNI 360340201



Cette installation est classée T7 jusqu'au 19/03/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 25/01/2024

- ✓ Visite de Mrs Champagnat et Aubard du 06/02/2024
- ✓ AAC du 07/02/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 20/03/2034

■ CHABRIS – STADE DES BILLETES – NNI 360340101

Cette installation est classée T5 jusqu'au 19/03/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 25/01/2024

- ✓ Visite de Mrs Champagnat et Aubard du 06/02/2024
- ✓ Rapport de visite du 06/02/2024
- ✓ API du 08/12/2023 en cours

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 20/03/2034

■ PARNAC – STADE MUNICIPAL – NNI 361500101

Cette installation est classée T6 jusqu'au 19/03/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 26/01/2024

- ✓ Visite de Mrs Champagnat et Masson du 15/02/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 20/03/2034

■ PARNAC – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 361500102

Cette installation est classée T7 jusqu'au 19/03/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 26/01/2024

- ✓ Visite de Mrs Champagnat et Masson du 15/02/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 20/03/2034

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.5 Éclairage initial ou en modification LED

■ ARTHON – STADE ANDRE DE FOUGERES – NNI 360090102

Cet éclairage est classé E7 jusqu'au 20/07/2024 (Voir Stadium)

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 05/02/2024 pour modification de iodures métalliques en éclairage LED pour E6 LED et du document suivant réactualisé :

1/ Une étude photométrique pour **E6 LED** en date du 25/01/2024

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 60
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 17m LB et 15m et 7mLT



- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 12 LED
- Projecteur : Disano Spa ASY 30 LED
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 49
- Température de couleur : 5700k
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 183 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,52
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,73
- Points Bis : non fournis

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

District de l'Indre-et-Loire

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.1 Classements initiaux

■ CHARGE – STADE JACQUES GERARD 2 – NNI 370600102

Cette installation est une création

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 07/02/2024

✓ Rapport de visite de Mr Freulon du 07/02/2024 notant une aire de jeu de 101 x 60.

Pour rappel : toute création d'aire de jeu doit être de 105 x 68 sauf contrainte foncière avérée

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 20/03/2034 et demande une étude pour 105 x 68 du fait d'aucune contrainte foncière

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ CHARGE – STADE JACQUES GERARD – NNI 370600101

Cette installation est classée T6 jusqu'au 23/01/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 07/02/2024

✓ Visite de Mr Freulon du 07/02/2024 (noté 106 x 59 – mettre à 105m)

✓ AAC à fournir

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 20/03/2034

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

■ TOURS – STADE CHOISEUL – NNI 372610601

Cette installation est classée T5 jusqu'au 20/11/2023



La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 07/02/2024

✓ Visite de Mr Freulon du 13/02/2024 (Aire de jeu 90 x 55)

✓ AAC à fournir

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 20/03/2034

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

■ VEIGNE – STADE DE LA BLOTELLIERE – NNI 372660201

Mis en sommeil le 14/12/2021

Pris note

DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.6 Divers

■ LA VILLE AUX DAMES – STADE MICHEL HIDALGO – NNI 372730101

✓ Demande de modification des bancs de touche vis-à-vis des spectateurs

La CRTIS donne un avis favorable

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.2 Confirmations de classement

■ TOURS – STADE DE LA VALLEE DU CHER – NNI 372610101

Cet éclairage est classé E4 jusqu'au 28/11/2023

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/02/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Freulon du 15/02/2024

Type de sources : Iodures métalliques

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 1383 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax): 0,74

➤ U2h (Ehin/EhMoy): 0.83

Points Bis: conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E4 jusqu'au 15/02/2025 et transmis à la Commission des Championnats le 15/02/2024

■ VILLIERS AU BOUIN – STADE MUNICIPAL – NNI 372790101

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 23/03/2021

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11/03/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Freulon du 11/03/2024



Type de sources : Iodures métalliques

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 151 lux
 - U1h (EhMin/EhMax): 0,54
 - U2h (Ehin/EhMoy): 0.73
- Points Bis: conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 30/03/2026

District de Loir-et-Cher

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ MESLAND – STADE MUNICIPAL – NNI 411370101

Cette installation est classée T7 jusqu'au 17/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 06/02/2024

- ✓ Visite de Mrs Fournillon et Thénot du 23/01/2024
- ✓ AAC du 19/03/2024 pour 299 personnes

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 20/03/2034

■ BLOIS – STADES ALLEES JEAN LEROI 2 – NNI 410180102

Cette installation est classée T4 jusqu'au 19/03/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T4 du 19/02/2024

- ✓ Rapport de visite de Mrs Fournillon et Thénot du 15/02/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 20/03/2034

■ BLOIS – STADES ALLEES JEAN LEROI 3 – NNI 410180103

Cette installation est classée A8 jusqu'au 19/03/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 04/03/2024

- ✓ Visite de Mrs Fournillon et Thénot du 15/02/2024
- ✓ AAC du 19/02/2024 pour 299 personnes

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 20/03/2034

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

■ BLOIS – Service de la ville

Mail de Mr Teddy Meunier du 12/03/2024 confirmant les retraits de classement de :

- ✓ GYMNASE ETELIN – NNI 410189903



- ✓ GYMNASE TABARLY – NNI 410189905
- ✓ GYMNASE FRANCOIS RABELAIS – NNI 410189901

Pris note

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

■ BLOIS – COMPLEXE SAINT GEORGES Salle A – NNI 410189904

Cette installation est classée Futsal 3 jusqu'au 17/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 3 du 19/02/2024

- ✓ Visite de Mrs Fournillon et Thénot du 15/02/2024
- ✓ AOP du 17/12/2014

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 20/03/2034

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

■ NOUAN LE FUZELIER – STADE DE LA BAIGNARDERIE – NNI 411610201

Cet éclairage est une création (AP du 06/10/2020)

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et du document transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/02/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Fournillon et Colombier du 15/02/2024

Type de sources : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 169 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,46
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.65

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 20/03/2028

District du Loiret

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.1 Classements initiaux

AUGERVILLE LA RIVIERE– STADE MAURICE VEILLARD – NNI 450130102

Cette installation n'était pas classée (migration Stadium)

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 10/01/2024

- ✓ Rapport de visite de Mr Joubert du 10/01/2024
- ✓ AAC du 10/01/2024 pour 299 personnes



Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 20/03/2034

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ CHATEAUNEUF SUR LOIRE – STADE DES TERRES DU CHATEAU – NNI 450820201

Cette installation est classée T7 Travaux jusqu'au 09/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 PN du 12/10/2023

✓ Rapport de visite de Mrs Joubert, Giroux et Thomas du 12/10/2023

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 08/12/2033 (Dossier revu)

■ SAINT GERMAIN DES PRES – STADE MUNICIPAL – NNI 452790101

Cette installation était classée T5 jusqu'au 03/10/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 21/06/2023 (reçu le 21/02/2024)

✓ Rapport de visite de Mr Joubert du 21/06/2023

✓ Fournir AAC ou AOP avant le 01/06/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 20/03/2034

■ SARAN – STADE BOIS JOLY – NNI 453020103

Cette installation était classée A8 S jusqu'au 18/07/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 S du 21/12/2023

✓ Rapport de visite de Mr Joubert du 23/11/2023

✓ AAC à fournir avant le 01/06/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 S jusqu'au 20/03/2034

■ SULLY SUR LOIRE – STADE LIONEL JOURDAIN – NNI 453150101

Cette installation était classée T4 jusqu'au 20/11/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T4 du 10/01/2024

✓ Visite de Mr Joubert du 21/11/2023

✓ AOP du 28/05/2001

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 20/03/2034

■ SERMAISES – STADE MUNICIPAL – NNI 453100101

Cette installation était classée T4 jusqu'au 26/06/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 16/11/2023 (dossier reçu le 01/03/2024)



✓ Rapport de visite de Mr Joubert du 29/03/2023

✓ AAC à fournir avant le 01/06/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 08/12/2033 (dossier revu)

■ **SERMAISES – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 453100102**

Cette installation était classée T7 jusqu'au 29/03/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 16/11/2023 (dossier reçu le 01/03/2024)

✓ Rapport de visite de Mr Joubert du 29/03/2023

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 08/12/2033 (dossier revu)

■ **SAINT JEAN DE RUELLE – STADE MAURICE MILLET – NNI 452850401**

Cette installation était classée A8 jusqu'au 06/07/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 23/01/2024

✓ Rapport de visite de Mr Joubert du 23/06/2023

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 08/12/2033 (dossier revu)

■ **BELLEGARDE – COMPLEXE YVON PLISSON (STADE DE LA PISCINE) – NNI 450310201**

Cette installation était classée T5 jusqu'au 06/07/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 19/4/2023

✓ Rapport de visite de Mr Joubert du 19/04/2023

✓ Fournir AAC ou AOP avant le 01/06/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 08/12/2033 (dossier revu)

■ **ORLEANS – STADE DE BELLESTETE – NNI 452340601**

Cette installation était classée T5 jusqu'au 18/07/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 13/12/2023

✓ Rapport de visite de Mr Joubert du 12/12/2023

✓ Fournir AAC ou AOP avant le 01/06/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 20/03/2034

■ **SARAN – STADE DES CRS - 453020201**

Cette installation était classée T7 jusqu'au 01/07/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 21/12/2023

✓ Rapport de visite de Mr Joubert du 07/02/2023 (stade privé)



- ✓ Vérifier Axe buts à 8 / MC

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 20/03/2034

■ PUISEAUX – STADE DUMESNIL GONDINET – NNI 452580101

Cette installation était classée T6 jusqu'au 30/06/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 05/03/2024

- ✓ Rapport de visite de Mr Joubert du 24/10/2023 (Etudier 105 x 68 et bancs joueurs de 2m50)

- ✓ Fournir AAC ou AOP avant le 01/06/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 20/03/2034

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

■ AMILLY – STADE GEORGES CLERICEAU 2 – NNI 450040102

Cet éclairage est une création

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/02/2024
- ✓ APE du 20/06/2022

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Desoeuvres du 13/02/2024

Type de sources : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 263 lux
- U1h (EhMin/EhMax): 0,52
- U2h (Ehin/EhMoy): 0.70

Points Bis: conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 20/03/2028 et transmis à la Commission des Championnats

9.2 Confirmations de classement

■ NIBELLE – STADE INTERCOMMUNAL – NNI 452280101

Cet éclairage est classé E7 jusqu'au 09/02/2024

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14/02/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Scheurer du 14/02/2024

Type de sources : Iodures métalliques

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 114 lux
- U1h (EhMin/EhMax): 0,33



➤ U2h (Ehin/EhMoy): 0.50

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 20/03/2026

■ **BUCY SAINT LIPHARD / Ormes – STADE DE LA CANAUDIERE – NNI 450590102**

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 09/02/2024

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/02/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Joubert du 13/02/2024

Type de sources : Iodures métalliques

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 140 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax): 0,46

➤ U2h (Ehin/EhMoy): 0.64

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 20/03/2026

■ **SAINT JEAN DE RUELLE – STADE GUY GALLIER – NNI 452850101**

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 21/06/2021

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/02/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Joubert du 06/02/2024

Type de sources : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 144 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax): 0,51

➤ U2h (Ehin/EhMoy): 0.70

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 20/03/2028

■ **OLIVET – STADE DU COUASNON – NNI 452320301**

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 02/01/2021

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14/03/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Joubert du 14/03/2024

Type de sources : Iodures métalliques

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 150 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax): 0,44



➤ U2h (Ehin/EhMoy): 0.61

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 20/03/2026

9.3 Changements de niveau de classement

- **PROCHAINE REUNION le 03/05/2024**
- **DOSSIER A RECEVOIR avant le 28/04/2024**

**Le Président CRTIS
Alain DESOEUVRES**

**Le Secrétaire de séance
Guy MALBRAND**

Publié le 28/03/2024